



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 juillet 2014
(OR. en)

11925/14
ADD 1

ENV 678
CLIMA 75
MI 554
IND 211
ENER 357

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	14 juillet 2014
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D034266/01 - ANNEXE
Objet:	ANNEXE à la décision de la Commission établissant, conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, la liste des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone, pour la période 2015-2019

Les délégations trouveront ci-joint le document D034266/01 - ANNEXE.

p.j.: D034266/01 - ANNEXE



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le XXX
034266/01
[...] (2014) XXX

ANNEX 1

ANNEXE

à la

décision de la Commission

établissant, conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, la liste des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone, pour la période 2015-2019

ANNEXE

Secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone, conformément à l'article 10 *bis*, paragraphe 13, de la directive 2003/87/CE

1. Sur la base des critères définis à l'article 10 *bis*, paragraphes 15 et 16, de la directive 2003/87/CE

1.1. Au niveau 4 de la NACE

Code NACE	Description	Critère rempli
0510	Extraction de houille	C
0610	Extraction de pétrole brut	C
0620	Extraction de gaz naturel	C
0710	Extraction de minerais de fer	C
0729	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	C
0891	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	C
0893	Production de sel	A
0899	Autres activités extractives n.c.a.	A, C
1020	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	C
1041	Fabrication d'huiles et graisses	C
1062	Fabrication de produits amylacés	A
1081	Fabrication de sucre	A
1086	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	C
1101	Production de boissons alcooliques distillées	C
1102	Production de vin (de raisin)	C
1104	Production d'autres boissons fermentées non distillées	A
1310	Préparation de fibres textiles et filature	C
1320	Tissage	C
1391	Fabrication d'étoffes à mailles	C
1392	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	C
1393	Fabrication de tapis et moquettes	C
1394	Fabrication de ficelles, cordes et filets	C
1395	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	C
1396	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	C

Code NACE	Description	Critère rempli
1399	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	C
1411	Fabrication de vêtements en cuir	C
1412	Fabrication de vêtements de travail	C
1413	Fabrication de vêtements de dessus	C
1414	Fabrication de vêtements de dessous	C
1419	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	C
1420	Fabrication d'articles en fourrure	C
1431	Fabrication d'articles chaussants à mailles	C
1439	Fabrication d'autres articles à mailles	C
1511	Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	C
1512	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	C
1520	Fabrication de chaussures	C
1622	Fabrication de parquets assemblés	C
1629	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	C
1711	Fabrication de pâte à papier	A, C
1712	Fabrication de papier et de carton	A
1724	Fabrication de papiers peints	C
1910	Cokéfaction	A, C
1920	Fabrication de produits pétroliers raffinés	A
2012	Fabrication de colorants et de pigments	C
2013	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	A, C
2014	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	A, C
2015	Fabrication de produits azotés et d'engrais	A, B
2016	Fabrication de matières plastiques de base	C
2017	Fabrication de caoutchouc synthétique	C
2020	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	C
2042	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	C
2053	Fabrication d'huiles essentielles	C
2059	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	C
2060	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	C
2110	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	C
2120	Fabrication de préparations pharmaceutiques	C
2211	Fabrication et rechapage de pneumatiques	C

Code NACE	Description	Critère rempli
2219	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	C
2311	Fabrication de verre plat	A
2313	Fabrication de verre creux	A
2314	Fabrication de fibres de verre	A / C ¹
2319	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	C
2320	Fabrication de produits réfractaires	C
2331	Fabrication de carreaux en céramique	A, C
2341	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	C
2342	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	C
2343	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	C
2344	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	C
2349	Fabrication d'autres produits céramiques	C
2351	Fabrication de ciment	B
2352	Fabrication de chaux et plâtre	B
2370	Taille, façonnage et finissage de pierres	C
2391	Fabrication de produits abrasifs	C
2410	Sidérurgie	A
2420	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	C
2431	Étirage à froid de barres	C
2441	Production de métaux précieux	C
2442	Métallurgie de l'aluminium	A, C
2443	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	A
2444	Métallurgie du cuivre	C
2445	Métallurgie des autres métaux non ferreux	C
2446	Élaboration et transformation de matières nucléaires	A, C
2540	Fabrication d'armes et de munitions	C
2571	Fabrication de coutellerie	C

¹ Le secteur «Fabrication de fibres de verre» est décrit par deux codes de la CPA: «231411 Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non, en fibres de verre» et «231412 Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et autres produits en fibres de verre, à l'exclusion des produits tissés». Évalué au niveau 4 de la NACE, le secteur ne satisfait pas aux critères énoncés à l'article 10 *bis*, paragraphes 15 et 16, et de la directive 2003/87/CE. Cependant, le sous-secteur 231411 remplit le critère énoncé à l'article 10 *bis*, paragraphe 16, point b), et le sous-secteur 231412 le critère énoncé à l'article 10 *bis*, paragraphe 15. Étant donné que les deux codes CPA couvrent l'ensemble du secteur «Fabrication de fibres de verre», celui-ci est ajouté à la liste au niveau 4 de la NACE, par souci de commodité.

Code NACE	Description	Critère rempli
2572	Fabrication de serrures et de ferrures	C
2573	Fabrication d'outillage	C
2594	Fabrication de vis et de boulons	C
2599	Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	C
2611	Fabrication de composants électroniques	C
2612	Fabrication de cartes électroniques assemblées	C
2620	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	C
2630	Fabrication d'équipements de communication	C
2640	Fabrication de produits électroniques grand public	C
2651	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	C
2652	Horlogerie	C
2660	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	C
2670	Fabrication de matériels optique et photographique	C
2680	Fabrication de supports magnétiques et optiques	C
2711	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	C
2712	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	C
2720	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	C
2731	Fabrication de câbles de fibres optiques	C
2732	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	C
2733	Fabrication de matériel d'installation électrique	C
2740	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	C
2751	Fabrication d'appareils électroménagers	C
2752	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	C
2790	Fabrication d'autres matériels électriques	C
2811	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	C
2812	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	C
2813	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	C
2814	Fabrication d'autres articles de robinetterie	C
2815	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	C
2821	Fabrication de fours et brûleurs	C
2822	Fabrication de matériel de levage et de manutention	C
2823	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	C

Code NACE	Description	Critère rempli
2824	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	C
2825	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	C
2829	Fabrication de machines diverses d'usage général	C
2830	Fabrication de machines agricoles et forestières	C
2841	Fabrication de machines de formage des métaux	C
2849	Fabrication d'autres machines-outils	C
2891	Fabrication de machines pour la métallurgie	C
2892	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	C
2893	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	C
2894	Fabrication de machines pour les industries textiles	C
2895	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	C
2896	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	C
2899	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	C
2910	Construction de véhicules automobiles	C
2931	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	C
3011	Construction de navires et de structures flottantes	C
3012	Construction de bateaux de plaisance	C
3030	Construction aéronautique et spatiale	C
3091	Fabrication de motocycles	C
3092	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	C
3099	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	C
3109	Fabrication d'autres meubles	C
3211	Frappe de monnaie	C
3212	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	C
3213	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	C
3220	Fabrication d'instruments de musique	C
3230	Fabrication d'articles de sport	C
3240	Fabrication de jeux et jouets	C
3250	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	C
3291	Fabrication d'articles de broserie	C
3299	Autres activités manufacturières n.c.a.	C

1.2. Au niveau de la CPA ou de la liste Prodcom

CPA ou Prodcom	Description	Critère rempli
081221	Kaolin et autres argiles kaoliniques	C
08122250	Argiles courantes et schisteuses pour usages dans la construction (à l'exclusion de la bentonite, des argiles réfractaires, des argiles expansées, du kaolin et des argiles kaoliniques); andalousite, cyanite et sillimanite; mullite; terres de chamotte ou de dinas	C
10311130	Pommes de terre préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées ou surgelées (y compris les pommes de terre entièrement ou partiellement frites et ensuite congelées ou surgelées)	A
10311300	Pommes de terre déshydratées sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets	A
10391725	Concentré de tomates	C
105121	Lait en poudre écrémé	C
105122	Lait en poudre entier	C
105153	Caséine	C
105154	Lactose et sirop de lactose	C
10515530	Lactosérum et lactosérum modifié, en poudre, granulés ou sous une autre forme solide, concentrés ou non, avec ou sans addition de sucre	A, C
108211	Cacao en masse, dégraissé ou non	C
108212	Beurre de cacao	C
108213	Cacao en poudre, sans sucre ni autre édulcorant	C
10891344	Levures de panification	C
20111150	Hydrogène	B
20111160	Azote	B
20111170	Oxygène	B
203021	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires; frites de verre	C
239914	Graphite artificiel, colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base graphite ou d'autres carbones, sous forme de produits semi-finis	C
23991910	Laines de laitier, de scories, de roches et similaires même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	A
23991920	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	A
25501134	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames et manivelles, etc.	A, C

Les critères appliqués pour déterminer si un secteur est considéré comme exposé à un risque important de fuite de carbone sont les suivants:

- A: critère défini à l'article 10 *bis*, paragraphe 15, de la directive 2003/87/CE;
- B: critère défini à l'article 10 *bis*, paragraphe 16, point a), de la directive 2003/87/CE;
- C: critère défini à l'article 10 *bis*, paragraphe 16, point b), de la directive 2003/87/CE.

2. Sur la base des critères définis à l'article 10 *bis*, paragraphe 17, de la directive 2003/87/CE

Code NACE	Description
1106	Fabrication de malt
1330	Ennoblement textile
2332	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
2362	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
2451	Fonderie de fonte
2453	Fonderie de métaux légers